

Si j'ai bien compris le texte de la loi, il est parfaitement possible au gouverneur en conseil d'édicter un règlement concernant l'étiquetage de tous les aliments ou produits pharmaceutiques. En d'autres termes, si les responsables du ministère de la Consommation et des Corporations ou ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social décidaient l'étiquetage de tel ou tel produit, il existe une loi qui permet au gouverneur en conseil d'édicter un règlement exigeant l'étiquetage en question. A mon avis, il vaudrait mieux adopter ce moyen mieux conçu et plus efficace qu'une loi exigeant bon gré mal gré l'étiquetage de tous les ingrédients. Ce moyen serait meilleur, à mon avis, pour les raisons que j'ai données. Par conséquent, bien que je comprenne et approuve les objectifs du bill, je ne crois pas que ce bill constitue la meilleure manière de les réaliser.

Avant d'abandonner ce sujet, je voudrais encore ajouter quelques mots. Je pense qu'il devrait y avoir des règlements exigeant des fabricants de spécialités pharmaceutiques qu'ils énumèrent sur l'étiquette tous les ingrédients entrant dans ces spécialités. Je pense en effet au poison. En supposant qu'un enfant prenne dans la pharmacie familiale une fiole étiquetée «Dr. Kjs—pour le rhumatisme» en boive le contenu et finalement soit envoyé à l'hôpital ou dans un centre toxicologique, comment le médecin ou le pharmacien saura-t-il de quel médicament il s'agit, à moins de l'analyser? Mais l'analyse prend du temps. Évidemment, on peut toujours essayer de téléphoner au fabricant, mais c'est une affaire de hasard. Si le fabricant pharmacien peut être joint, il va peut-être nous renseigner, mais entre-temps l'enfant se meurt.

J'estime qu'il est très important que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses fonctionnaires s'intéressent à ce problème précis. Je ne pense pas que cette mesure législative soit nécessaire, car des règlements pourraient être adoptés en vertu de l'article 24 de la loi qui exigeraient des fabricants de produits pharmaceutiques qu'ils étiquettent correctement leurs produits indiquant tous leurs ingrédients et leur quantité. J'incite le ministre à étudier la question.

Après ces observations d'ordre général sur ce sujet, j'aimerais une fois encore répéter que l'objet de ce bill est excellent mais, hélas, inutile. Je pense que cette question pourrait être mieux traitée en vertu de la loi existante, en particulier du paragraphe 1 de l'article 24 de la loi sur les aliments et drogues.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai besoin que

[M. Anderson.]

d'un moment pour féliciter le député de Waterloo (M. Saltsman) d'avoir sondé les personnes qui s'inquiètent de l'incertitude qui règne au sujet des drogues et de la nourriture. Il est très significatif que nous trouvions en ce moment des députés des deux côtés de la Chambre qui se réfèrent à des bills traitant de ce sujet. On nous a cité le bill n° C-56, le bill n° C-12 et le bill n° C-119. Cela semble indiquer qu'il existe un problème auquel nous devons faire face. Non seulement les membres du Parlement mais les fabricants ont le devoir d'informer le consommateur final. Nous avons entendu dire combien il est important que ceux qui souffrent d'allergies soient renseignés sur ce qu'ils achètent et ce qu'ils risquent.

• (5.40 p.m.)

Inutile que je répète les excellents exemples qu'on a cités. Ainsi, monsieur l'Orateur, les problèmes qui nous tracassent semblent provenir du manque d'étiquetage approprié, et il faut absolument remédier à cela. D'après le préopinant, le bill est bon en principe et tend à modifier pertinemment la loi des aliments et drogues, mais n'est pas le bon moyen de faire l'amélioration voulue. A propos de l'article 24 (1) de la loi, il a signalé qu'il autorise le gouverneur en conseil à examiner toute question qui exigerait de modifier le règlement. Il me semble que, dans ce domaine, il n'est question que du gouverneur en conseil.

Je n'ai pas d'allergie, mais il me semble que nous avons eu de magnifiques exemples de députés qui ont signalé qu'une mesure de ce genre est aussi opportune que nécessaire en ce moment. Par conséquent, la question est de savoir si nous sommes prêts à faire face à la réalité. L'ensemble des ingrédients que renferment les produits alimentaires et pharmaceutiques est d'une telle complexité qu'il faut des étiquetages dignes de foi. Voilà pourquoi j'appuie sans réserve le bill du député. A mon sens, les Canadiens veulent savoir à quoi s'en tenir quant à l'étiquetage des produits alimentaires et pharmaceutiques. Pour protéger le consommateur, il faut absolument le renseigner à ce sujet.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les nombreux médicaments brevetés offerts en vente pour se rendre compte du nombre de problèmes qui se posent, faute d'étiquetage approprié. Les acheteurs doivent pouvoir faire un choix et, grâce à l'étiquetage approprié, assurer leur protection. Cette question a suscité beaucoup d'intérêt comme le démontrent les nombreux bills semblables que les députés ont présentés. Donc, sans la moindre hésitation, j'appuie entièrement le